



**ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
30, rue Louis Bouffault et Chemin de Trompe Souris
Pendant le terrassement sous chaussée / trottoir / accotement pour raccordement producteurs
HTA/BT**

N° 2025 / 60

Le Maire de la commune de GRACAY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1, R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 5 septembre 2025 de l'entreprise **TP RESEAUX-CENTRE** dont le siège est au 25 Allée du Commerce – ZAC CAP SUD à SAINT-MAUR 36250,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des salariés effectuant les travaux ainsi que celle des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant le terrassement sous chaussée / trottoir / accotement pour raccordement producteurs HTA/BT, au 30 rue Louis Bouffault et Chemin de Trompe Souris, à compter du **10 novembre 2025** et pendant toute la durée des travaux (soit 60 jours) :

- **Le stationnement sera interdit, des deux côtés de la chaussée ;**
- **La circulation se fera par demi-chaussée - circulation alternée par feux tricolores ou par panneaux B15 C18.**

Article 2 : La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place et entretenue par l'entreprise **TP RESEAUX-CENTRE**.

Article 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise sera tenue de remettre en l'état les espaces et voirie.

Article 4 : Monsieur Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
- Entreprise **TP RESEAUX-CENTRE**.
- Centre de Gestion des Routes.

Fait en Mairie, le 28 octobre 2025.



L'adjointe au Maire,
Chantal BERTHET.